



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- NOVEMBRE 2026

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 12 ET LE 16 OCTOBRE 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS

Règlement à l'ordre de : Régie Cantine et Services Périscolaires de Mansle-les-Fontaines

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse : Commune :

Téléphone : domicile : portable : travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : NOVEMBRE 2026

- repas x 3,30 € =	€	semaine 45				semaine 46				semaine 47				semaine 48				s 49	Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	
- repas x 4,80 € =	€	2	3	5	6	9	10	12	13	16	17	19	20	23	24	26	27	30	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2026/2027

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents